

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 mai 2021

Date de la convocation : 27/04/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, M. Patrick CURTAUD à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON.

Absent suppléé : M. Martin DAUBREE représenté par son suppléant Christophe GONON.

Absents : M. Jean-Paul PHILY, M. Lévon SAKOUNTS.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **POLITIQUES TERRITORIALES – Plan de relance** : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour le programme 2021 de sécurisation des ouvrages d'art

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Au titre de sa compétence Voirie, Vienne Condrieu Agglomération est compétente en matière d'aménagement et d'entretien de voirie communautaire. La voirie communale ayant été déléguée à l'Agglomération, elle assure également l'entretien des voiries communales.

Dans ce cadre, l'Agglomération a initié depuis quelques années un travail de diagnostic sur les ouvrages d'art relevant de sa compétence.

En 2021, les ouvrages d'art suivants feront l'objet de travaux de sécurisation :

- Pont sur le Baraton à Septème
- Pont de la Raie Brunet à Pont-Evêque.

L'ensemble du programme a un coût global d'opération de 210 477,50 € HT.

La sécurisation des ouvrages d'art faisant des thématiques éligibles, une demande de subvention est sollicitée auprès de l'Etat pour cette opération au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire préfectorale du 26 janvier 2021 relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le programme 2021 de sécurisation des ouvrages d'art pour un coût prévisionnel d'opération de 210 477,50 € HT.

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local pour cette opération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 7 mai 2021

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR

